ROYE AUTO SPORT 70 FFSA ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE

Ligue du SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
7ème COURSE DE COTE DES MYRTILLES VHC
21 et 22 JUIN 2025

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROYE AUTO SPORT, organise le 21 et 22 JUIN 2025 avec le concours de la Mairie de PLANCHER-BAS sous le patronage de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Une compétition automobile régionale dénommée : 7ème Course de Côte Régionale des MYRTILLES VHC à Plancher Bas

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne FFSA VHC 2025 coefficient 1.
- Le Challenge de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2025.
- Le Challenge VHC de l'ASA Roye Auto Sport 2025

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 21 en date du 19/02/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 151 en date du 19-02-2025.

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 21-151
du 19-02-25

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve : *7ème Course de Côte* des myrtilles (Moderne)

Organisateur technique

Nom : AURELIEN CHARTON – Président ASA ROYE AUTO SPORT - licence 0421/176477
Adresse : 9 Rue des champs – 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem officiels Moderne

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 16 Juin 2025 à 24 heures.
Publication de la liste des engagés le 19 Juin 2025 à 19 heures.
Site internet: **http://asaroyeautosport.fr**
Vérifications administratives le 21 Juin 2025 de 15 heures à 18 heures 30.
Vérifications techniques le 21 Juin 2025 à 15 heures à 19 heures.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 22 juin 2025 à 08 heures.
Briefing des commissaires le 22 Juin 2025 à 7 heures 15
Essais non chronométrés le 22 Juin 2025 de 08 heures 15 à 09 heures 30.
Essais chronométrés le 22 Juin 2025 de 09 heures 45 à 11 heures 00.
Briefing des pilotes écrit et distribué aux vérifications administratives.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 22 Juin 2025 à 12 heures 15.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives leur permis de conduire, ainsi que le PTH ou PTHN (sauf groupe Classic de Compétition).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : STEVENOT JUSTINE,
5 chemin des Lapierres,
70270 SAINT BARTHELEMY
Mail : asaras70@gmail.com

Jusqu'au 16 Juin 2025 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 300 €, réduits à 160 € (140 € membre ASA ; Titre de Participation 65 €) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
5 € par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.
Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes ***aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC .***

4.1P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

4.1P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale

7.3P. COURSES

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Le Parc fermé final obligatoire est situé sur la RD 97 à hauteur de la ligne de départ.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes. Classe).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents ***participants*** seront récompensés

La remise des prix se déroulera le dimanche 22 Juin 2025 à 19 Heures au Point Restauration / Pré-grille